



GOLDEN GATE YACHT CLUB

#1 Yacht Road, San Francisco, California USA 94123

EXTRAITS DES DOCUMENTS DEPOSES PAR MASCALZONE LATINO, L'EQUIPE DU REALE YACHT CLUB CANOTTIERI SAVOIA, A LA COUR D'APPEL DE L'ETAT DE NEW YORK

Le 17 octobre 2008 – Le Reale Yacht Club Canottieri Savoia (RYCCS) et l'équipe Mascalzone Latino ont déposé des documents à la Cour d'Appel de l'Etat de New York, en support à l'action en justice initiée par le Golden Gate Yacht Club (GGYC) contre la Société Nautique de Genève (SNG) et le Club Náutico Español de Vela (CNEV) au sujet du futur de l'America's Cup.

Le RYCCS, fondé en 1893, et Mascalzone Latino demandent à la Cour de revoir leur décision selon laquelle le CNEV est le challenger de référence légitime selon les termes du Deed of Gift qui régissent l'America's Cup.

Mascalzone Latino était l'une des sept équipes d'America's Cup à avoir protesté par écrit après la publication du Protocole en juillet 2007, qualifiant ce texte de « pire de l'histoire de l'America's Cup. »

Extraits du texte soumis, long de 26 pages:

Les enjeux (pages 1, 2 et 4)

« Si (...) les manipulations du représentant du Defender, Société Nautique de Genève (SNG) et leurs complices (...) du Club Nautico Espanol De Vela ('CNEV') sont acceptées, l'America's Cup va devenir la Defender's Cup, ce qui ne constitue pas un défi ou un événement compétitif. A l'inverse, l'America's Cup deviendra entièrement contrôlée par le Defender. »

« Si l'arrangement qui lie la SNG et le CNEV dans le cadre de la nomination du Challenger of Record est confirmé, l'avenir de l'America's Cup se limitera à un duel entre un defender tout puissant et des challengers de pacotille à ses pieds. »

« Ce cas va déterminer l'avenir de l'America's Cup, et soit maintenir le lustre et la grandeur de l'événement, soit le conduire à perdre sa réputation et sa nature compétitive par le biais de manipulations de la part des defenders et de leurs challengers of record soumis. »

Comment la SNG a trahi son devoir, établi par le Deed of Gift, d'établir une "Challenge Cup" (Pages 13-14 et 15)

« La SNG a trahi son devoir fiduciaire ainsi que le Deed of Gift en acceptant le CNEV en tant que challenger de référence, ce dernier étant une entité créée sur mesure, sans existence propre, qui n'avait jamais organisé de régates. La SNG a fait ceci dans le but d'imposer un Protocole scandaleux, et sans précédent pour la 33^e America's Cup, qui donne à la SNG un pouvoir total et élimine les droits des challengers. »

- - - - -

« En appointant une entité créée de toutes pièces comme Challenger of Record, la SNG a dénaturé l'événement, faisant passer l'America's Cup d'une épreuve gérée par les challengers – comme requis par le Deed - à une régata entièrement gouvernée par le Defender.

Pourquoi le CNEV n'est pas un Challenger of Record légitime (Pages 16, 17-18 et 24)

« Un vrai yacht club établi dans le rôle de Challenger of Record se serait engagé dans un processus de négociation pour l'établissement de règles garantissant une épreuve compétitive et juste, ce que le Deed of Gift exige.

- - - - -

Le Deed of Gift précise clairement les qualification requises pour être un challenger of record légitime. Le challenge doit être un « yacht club organisé, reconnu, enregistré (...) qui organise une régata annuelle en mer ou sur un bras de mer. » (cf le Deed of Gift).

- - - - -

« L'auteur du Deed of Gift, George L. Schuyler, aurait sans doute refusé la candidature d'un club créée deux jours plus tôt dans le seul but de préparer un challenge, qui n'a pas de membres ni de bateaux et pas la moindre histoire sans parler de l'organisation d'une seule régata. »

Ce que le RYCCS et Mascalzone Latino souhaitent (Pages 7-8)

« Mascalzone Latino (...) a activement participé aux tentatives de résolution du conflit, proposant notamment un projet de Protocole pour la 33^e America's Cup très proche du protocole utilisé lors de la 32^e America's Cup, qui avait été établi au terme d'un processus de consultation et sur la base du consentement mutuel. La SNG n'a exprimé aucun intérêt pour cette proposition. »

- - - - -

« Nous espérons que les documents déposés aujourd'hui à la Cour d'Appel vont aider la Cour à résoudre cette action en justice tout en préservant les aspects historiques et la grandeur de l'événement. Nous insistons sur le fait que la Cour doit respecter les termes du Deed of Gift et les intentions du Donateur, perpétuant ainsi le statut et la grandeur de l'America's Cup. Les rôles respectifs du Defender et du Challenger, ainsi que le principe

du consentement mutuel sur la base duquel les règles de la compétition sont établies sont fondamentaux. »

###

Editor's Note: For additional background, please go to www.ggyc.com.

For More Information:

Jane Eagleson

Jeagleson@bmworacleracing.com

USA +1-201-887-8184

Spanish Mobile +34-6202-80742

In USA:

Stuart Fischer

sfischer@rlmnet.com

+1-646-805-2011